

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com

rise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Matricule : 7035 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : OUMALAH LAHCEN

Date de naissance :

Adresse : BLOC 01 N° 307 D CHAI RAJ MADIA

Tél. : 0666716970 Total des frais engagés : 800 + 50.0 + 129.90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 06/06/2021 Le : 28/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :

OUMALAH



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- IPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF** = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI** = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM** = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI** = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP** = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY** = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z** = Electro-Radiologie
- B** = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord au présentant ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HÔPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
EVENTORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit
d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
comportant un ou plusieurs échelons
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MRE: 7035

DATE DE DÉPÔT

M U P R A S
Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

FEUILLE DE SOINS

N° 868238

A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Nom & Prénom : BOUMAL LAHCEN
Matricule : 7035 Fonction : Retraite Poste :
Adresse : Boulevard N° 307 Détainia Djedid
Tél. : 0666716970 Signature Adhérent : [Signature]

A REMPLIR PAR LE MÉDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : Abdelhakim BOUSSAID Age 01/01/1963
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant
Date de la première visite du médecin : 16/06/2021
Nature de la maladie : Dépression + insomnie
S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A -----, le ----- / ----- / ----- Durée d'utilisation 3 mois
Signature et cachet du médecin
Dr. Abdellah BOUSSAID
Gynécologue Obstétricien
1926 Zerktouni 202073174473

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/06/2021	Krook Krook	100000	100000	Dr. M. A. Annacir Gynéco-obstétricien Tahouni - Casablanca 19222202873174175 Mouamme Annacir Obstétricien Tahouni - Casablanca 19222202873174175
07/06/2021				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL FETOUAKI Dr. M. MOUBKRY Bd. A. Bachir Rés. Assalam AI JIHADIA Dcheira Tel. : 05 28 33 813671 BP 42023 851	16/6/2021	728,90.

ANALYSES – RADIOGRAPHIES

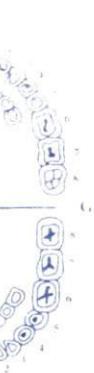
Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Latifa CHAOUI JAZI Spécialiste en Imagerie Médicale Rue Socrate - Casablanca Tél : 05 22 29 07 07	16/06/21	280	800 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalair ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjenction) Fonctionnel, Thérapeutique, néssecaire à la profession			MONTANT DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE

عيادة أمراض النساء والولادة

Cabinet de Groupe de Gynécologie-Obstétrique

Consultation sur rendez-vous

الدكتور م.ن. الزهيري

Dr. Zhiri M.A.

أمراض النساء والولادة

الفحص الصوتي

Gynécologue-Accoucheur

Echographie

الدكتور أ. حمدوش

Dr. Hamdouch A.

أمراض النساء والولادة

الفحص الصوتي

Gynécologue-Accoucheur

Echographie

ordonnance
16/06/2021

Casablanca, le :

الدار البيضاء، في :

INPE : 42023671

PHARMACIE AL FETOUIAKI

Dr. M. BOUBKRY

Bd. A. Bakr Rés. Assalam

Tel. : 05 28 33 84 49

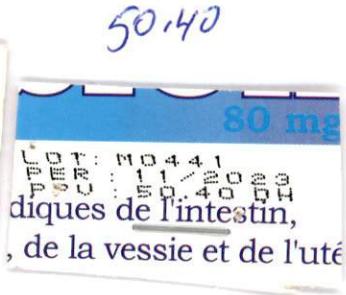
Al Jihadia Dcheira

Dr. Mohammed ANNACIR
ZHIRI
Gynécologue obstétricien
192 Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél: 05 22 20 20 73/20 20 74/20 20 75

إقامة بغداد - 192، شارع الزرقطوني - زاوية زنقة موسى ابن نصیر - الدار البيضاء
Résidence Baghdad, 192. Boulevard Zerkouni - Angle Rue Moussa Ibnou Noussair - Casablanca

Fax : 05 22 20 20 75 - تلفون : 05 22 20 20 73/20 20 74/20 20 75 - الهاتف : 05 22 20 20 75

62,70



50,40

15,80



عيادة أمراض النساء والولادة

Cabinet de Groupe de Gynécologie-Obstétrique

Consultation sur rendez-vous

الدكتور م.ن. الزهيري
Dr. Zhiri M.A.

أمراض النساء والولادة
الفحص الصوتي

Gynécologue-Accoucheur
Echographie

الدكتور أ. حمدوش
Dr. Hamdouch A.

أمراض النساء والولادة
الفحص الصوتي

Gynécologue-Accoucheur
Echographie

Solhi Saadiaz

Casablanca, le :

ORDONNANCE 16/06/2014

الدار البيضاء، في :

Mme S. filie
+ G. filie
Mme Z.

Dr. Zakia CHAOUI TAZI
Spécialiste en Imagerie Médicale
4, Rue Socrate - Casablanca
Tél: 05 22 39.07.07

Dr. Mohamed ANNACIR
ZHIRI
Gynécologue Obstétricien
198 rue Zerkouni - Casablanca
Tél: 05 22 20 20 75 / 05 22 20 20 75

إقامة بغداد - 192، شارع الزرقطوني - زاوية زنقة موسى ابن نصير - الدار البيضاء
Résidence Baghdad, 192. Boulevard Zerkouni - Angle Rue Moussa Ibnou Noussair - Casablanca
الهاتف : 05 22 20 20 75 - الفاكس : 05 22 20 20 73/05 22 20 74/05 22 20 75

Dr Belyamani
Groupe Radiodoppe de
Qassala
4 Rue Sociale

GROUPE RADIOLOGIQUE DE CASABLANCA

SCANNER - IRM

CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

Dr. K.BELYAMANI

Dr. Z.TAZI CHAOUI

Dr. H.BENGELLOUN

CASABLANCA LE, 16/06/2021

Reçu N° 210616018

Mou Mme : **SOLHI SAADIA**

Examen(s) demandé(s) :

MAMMO+ECHO

Soit un montant total de : **800.00** DHS

Arretée le présent reçu à la somme de :

HUIT CENTS DIRHAMS

Dr. Zakia CHAOUI TAZI
Spécialiste en Imagerie Médicale
4. Rue Socrate - Casablanca
Tél. n° 022.39.07.07

4 Rue socrate, (Rond point Romandie) Casablanca Tel : 022 39 07 07

Fax 022 39 03 03 Patente 35806746-I.F: 01031212- W.B :0460101149923

16/06/2021

PATIENT **SOLHI SAADIA**
MEDECIN TRAITANT **ZHIRI MED ANNACIR**

MAMMOGRAPHIE BILATERALE :

Seins de densité mixte, densité de type B.
Absence de foyer de micro-calcifications suspect.
Absence de distorsion architecturale suspecte ou d'image de suropacité anormale.
Enveloppes mammaires normales.
Prolongements axillaires normaux.

ECHOGRAPHIE MAMMAIRE BILATERALE :

Absence de formation nodulaire tissulaire ou kystique des seins.
Absence de foyer de désorganisation architecturale suspect.
Creux axillaires normaux.

AU TOTAL :

Mammographie + échographie mammaire bilatérale normales.
Examen classé ACR1 à droite et ACR1 à gauche.

NB : Prière de rapporter les anciens clichés en cas de nouvel examen.

CLASSIFICATION BI-RADS (American College of Radiology) (ACR):
<i>BI-RADS 0 de ACR : Nécessité d'investigations complémentaires.</i>
<i>BI-RADS 1 de ACR : normale (surveillance systématique tous les 2ans dans le cadre du dépistage).</i>
<i>BI-RADS 2 de ACR : lésion bénigne (surveillance systématique tous les 2ans dans le cadre de dépistage).</i>
<i>BI-RADS 3 de ACR : lésion probablement bénigne (surveillance semestrielle est conseillée pendant 1an puis annuelle pendant 2ans).</i>
<i>BI-RADS 4 de ACR : anomalie suspecte, nécessitant une vérification histologique (biopsie).</i>
<i>BI-RADS 5 de ACR : lésion fortement suspecte de malignité (une biopsie ou exérèse est souhaitée).</i>

Dr. Zakia CHAOUI TAZI
Spécialiste en Imagerie Médicale
4, Rue Zouhair El Chabani
Tél : 06 22 39 07 07

GROUPÉ RADILOGIQUE DE CASABLANCA

SCANNER - IRM

- ECHOGRAPHIE
- DOPPLER - DOPPLER ENERGIE
- RADIOLOGIE DENTAIRE



- SENOLOGIE
- STEREOTAXIE MAMMAIRE
- RADIODIAGNOSTIC

Centre d'imagerie médicale

Dr. K. Belyamani

Dr. H. Bengelloun

Dr. Z. Tazi chaoui

16/06/2021

PATIENT

SOLHI SAADIA

MEDECIN TRAITANT

ZHIRI MED ANNACIR

MAMMOGRAPHIE BILATERALE :

Seins de densité mixte, densité de type B .

Absence de foyer de micro-calcifications suspect.

Absence de distorsion architecturale suspecte ou d'image de suropacité anormale.

Enveloppes mammaires normales.

Prolongements axillaires normaux.

ECHOGRAPHIE MAMMAIRE BILATERALE :

Absence de formation nodulaire tissulaire ou kystique des seins.

Absence de foyer de désorganisation architecturale suspect.

Creux axillaires normaux.

AU TOTAL :

Mammographie + échographie mammaire bilatérale normales.

Examen classé ACR1 à droite et ACR1 à gauche.

NB : Prière de rapporter les anciens clichés en cas de nouvel examen.

CLASSIFICATION BI-RADS (American College of Radiology) (ACR):

BI-RADS 0 de ACR : Nécessité d'investigations complémentaires.

BI-RADS 1 de ACR : normale (surveillance systématique tous les 2ans dans le cadre du dépistage).

BI-RADS 2 de ACR : lésion bénigne (surveillance systématique tous les 2ans dans le cadre de dépistage).

BI-RADS 3 de ACR : lésion probablement bénigne (surveillance semestrielle est conseillée pendant 1an puis annuelle pendant 2ans).

BI-RADS 4 de ACR : anomalie suspecte, nécessitant une vérification histologique (biopsie).

BI-RADS 5 de ACR : lésion fortement suspecte de malignité (une biopsie ou exérèse est souhaitée).

Dr. Zakia CHAOUI TAZI
Spécialiste en Imagerie Médical
1, Rue Socrate - Casablanca
Tél : 05.22.39.07.07

Cabinet de Groupe de Gynécologie-Obstétrique

Dr Anas HAMDOUCH Dr Mohammed Annacir ZHIRI

Gynécologie Médicale et Chirurgicale – Maladies et Chirurgie du Sein – Accouchement

Oncologie Gynécologique et Mammaire

Procréation Médicalement Assistée (PMA – FIV – ICSI)

Induction de l'ovulation – Insémination – Fécondation In-Vitro – Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïdes

ECHOGRAPHIE GYNECOLOGIQUE

Date : 16/06/2021

Patient : SOLHI SAADIA

Résultat :

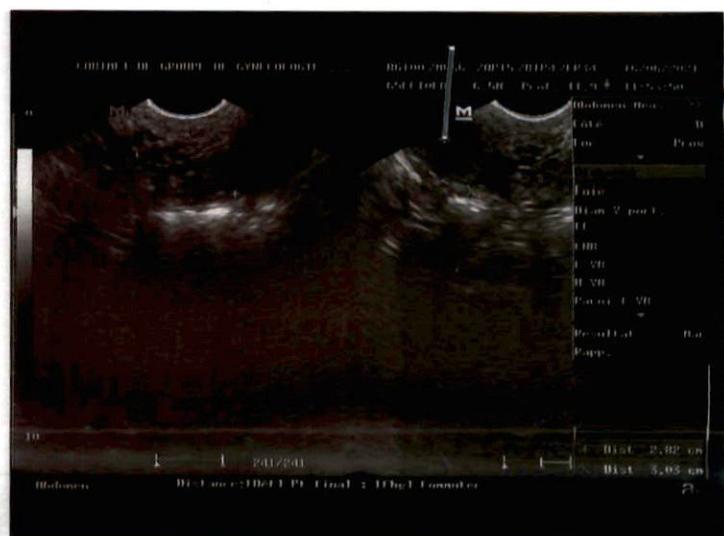
Uterus antéversé de 50*25*40 mm,
d'échostructure homogène porteur d'un
endomètre de 3 mm d'épaisseur.

Ovaire droit de 28 mm

Ovaire gauche de 30 mm

Annexes droite et gauche sans anomalies.
Cul-de-sac de Douglas libre.

RAS par ailleurs



Dr Mohammed Annacir ZHIRI

ICE : 001702763000004

IF: 40401704

INPE: 091141598

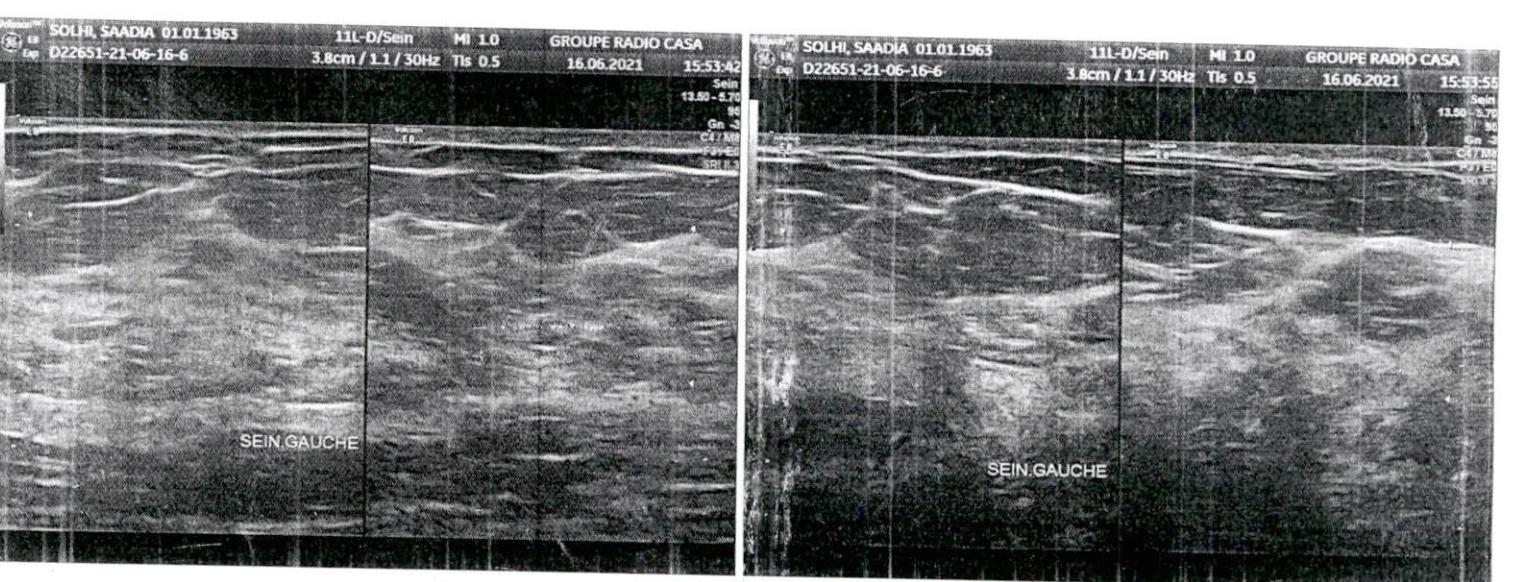
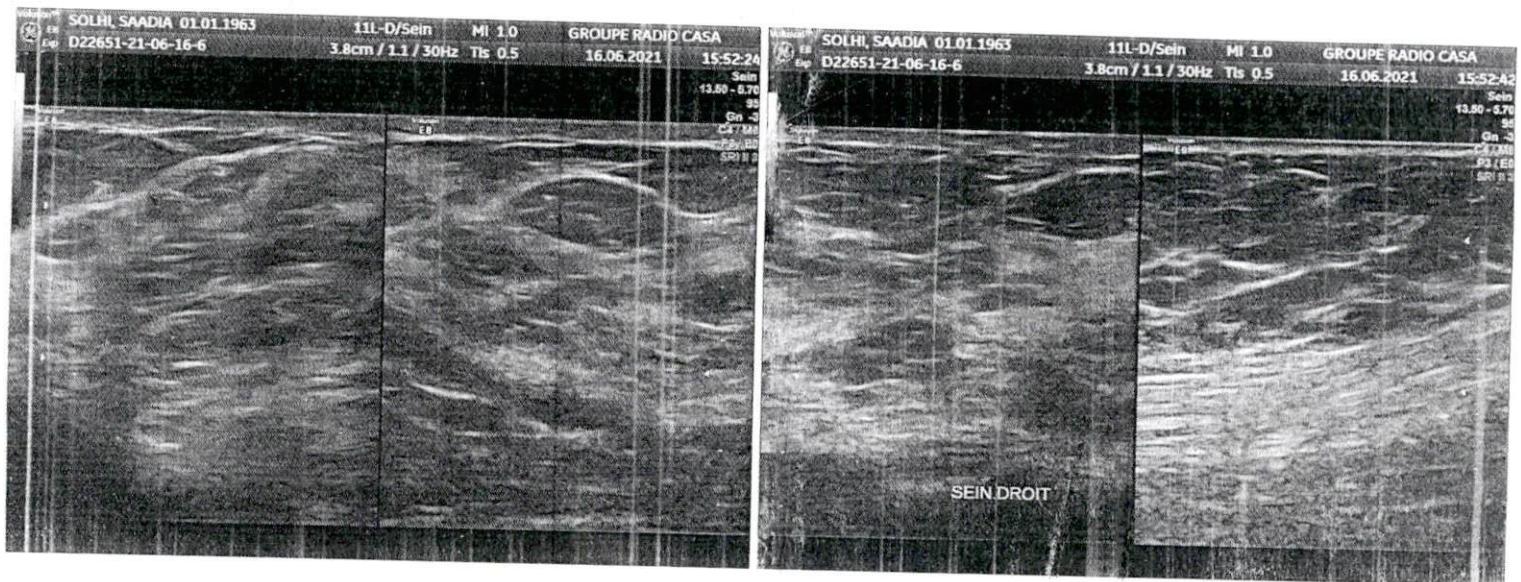
Affiliation CNSS: 2563379

Dr. Mohammed ANNACIR
ZHIRI

Gynécologue Obstétricien
Centre de la fertilité et de la procréation assistée

Tél: 0522 202074 / 0522 202075

192 Boulevard Zerkounii -20060 – Casablanca – Tél : 0522 202073 / 0522 202074 / 0522 202075



SOLHI SAADIA